

CONSEIL MUNICIPAL du mardi 15 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le 15 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de Méry-ès-Bois, régulièrement convoqué par courriel du 09 septembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilbert ETIEVE.

Présents :

M. Gilbert ETIEVE,

Mmes Yvette CHAPUIS, Chantale GUILLON, Juliette LAURENT, Danièle PAJON

Mrs Frédéric BOUTEILLE, François COUDRAT, Jean-Pierre DESCHAMPS, Emmanuel DEZ, Matthieu HABERT, Etienne PAUL-HAZARD, Sébastien PERIER,

Mr Pierre MAURIAT à partir de 19h40.

Absents :

Mme Isabelle DUPLAIX ayant donné procuration à Mrs Pierre MAURIAT,

Mrs Stephan HERMSEN ayant donné procuration à Mme Danièle PAJON.

Secrétaire de séance : Mrs Emmanuel DEZ

Ordre du jour :

Approbation des procès-verbaux du 25 juin et 29 juillet 2015

Regroupement scolaire

- Convention avec le Conseil Départemental 18
- Décision modificative Budget Commune n°2
- Acceptation du prêt

Ad'ap : mise en accessibilité des bâtiments recevant du public

Ressources humaines

- Création d'un poste « Emploi d'avenir »
- Détermination des critères d'évaluation des agents titulaires

Travaux

- Clôture du château d'eau
- Arrêt de car « Les Bassineries »
- Parking Centre Bourg

Comptabilité

Décision modificative Budget « Service des eaux et assainissement » n°2

Assainissement : Modification du règlement

Présentation RPQS : SPANC et Ordures ménagères

Questions diverses

Ajout en début de séance d'une délibération, avec accord des membres présents du conseil municipal : achat de terrain, affaire BOUQUIN.

Délibération n°1543 : Achat de terrain – Rue des places

Cette délibération annule et remplace la délibération n°1535, pour prendre en compte le nouveau n° de la parcelle.

Monsieur le maire expose au conseil la possibilité d'acquérir un terrain pour régulariser une bande de trottoir empiétant sur une propriété privée - Parcelle section AL numéro 557 située « Place du 8 mai » à Méry-ès-bois, d'une surface de 6m².

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Décide d'acquérir dudit terrain, au prix de 15 € ;

Autorise M. le maire à signer l'acte afférent à cette acquisition en tant que représentant de la commune

Monsieur Pierre MAURIAT, arrive en séance à 19h40

Délibération n°1544 : Regroupement scolaire : contrat d'opération

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état d'avancement du projet de regroupement scolaire, Route de l'Ânerie.

Après avoir fait un descriptif détaillé des démarches administratives effectuées depuis 2014, Monsieur le maire informe le conseil sur la situation du dossier.

Les subventions :

- Suite à notre demande du 21 juin 2014 et la réponse le 15 juin 2015, la subvention DETR est de 25% du montant H.T. des travaux. Il faut donner la réponse si nous acceptons cette subvention très rapidement. Sans réponse de notre part, cette somme est disponible pendant 2 ans. Si nous ne réalisons pas notre projet, la somme est perdue pour la sous-préfecture.
- Suite à notre demande du 2 juillet 2014 et la réponse le 1 juillet 2015, la subvention du CD 18 est de 15% du montant H.T. des travaux. Il faut prendre une délibération pour que je puisse signer la convention avec le conseil départemental, sur l'acceptation de cette subvention.

Les demandes de prêts :

- Une première demande de prêt de 580 K€ a été faite le 9 juillet 2015 à la caisse des dépôts, et a été ajournée le 28 juillet, au motif que les ressources de la commune étaient insuffisantes.
- Après une étude financière de la trésorerie, le plan de financement a été revu et une nouvelle demande de prêt à la Caisse des dépôts a été envoyée le 20 août, pour un montant de 553 K€. Des compléments d'informations ont été joints. En particulier sur la prévision d'augmentation des impôts locaux de 3% ainsi que des mesures d'économies de fonctionnement (un seul poste d'ATSEM). La réponse téléphonique de la Caisse des Dépôts date d'hier soir, à 17h00. Elle est négative. La Caisse des Dépôts accepte de nous prêter que 300 K€, sur une période de 40 ans, au motif que le risque doit être partagé entre plusieurs établissements financiers.

Dans ces conditions, le plan de financement du projet n'est pas validé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suspendre l'octroi de la subvention du conseil départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 12 voix pour et 3 abstentions suspend l'octroi de cette subvention et par conséquent n'autorise pas le Maire à signer le contrat d'opération.

Monsieur le Maire informe le conseil, qu'il a déjà pris rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet le 24 septembre prochain, pour lui faire part de la décision qui aura été prise lors de ce conseil.

Délibération n°1545 : Agenda Programmée d'accessibilité

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) qui doit être déposé avant le 27 septembre 2015. Il est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) .Il est composé d'un inventaire des bâtiments, d'un calendrier précis et d'un engagement financier.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à présenter un planning d'intervention de 3 périodes de trois années chacune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention), autorise le maire à signer l'agenda d'accessibilité programmée.

Délibération n°1546 : Recrutement d'un emploi d'avenir

Le Maire propose à l'assemblée, le recrutement d'un emploi d'avenir à temps complet, pour intégrer le service technique. Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 36 mois.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, après en avoir délibéré d'adopter la proposition du Maire.

Délibération n°1547 : Détermination des critères d'évaluation des agents titulaires

La valeur professionnelle, telle qu'elle est appréciée au terme de l'entretien professionnel est déterminée sur la base de critères soumis à l'avis préalable du Comité Technique, tenant compte de la nature des tâches exercées et du niveau de responsabilité assumé.

Ces critères portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles et techniques
- les qualités relationnelles
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

Il convient d'en choisir au moins un par famille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

Article 1 : les critères utilisés dans l'entretien professionnel, pour chacun des 4 thèmes, sont les suivants :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs :
- implication dans le travail
- assiduité
- les compétences professionnelles et techniques :
- autonomie
- adaptabilité
- les qualités relationnelles :
- travail en équipe
- aptitudes relationnelles dans l'environnement professionnel
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur :
- communication
- faire des propositions

ADOpte : à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition ci-dessus.

Délibération n°1548 : Travaux – Clôture autour du château d'eau

Monsieur Jean-Pierre DESCHAMPS, responsable de la commission eau et assainissement, présente des devis concernant la création d'une clôture autour du château d'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, choisit

l'entreprise DIRICKX pour effectuer les travaux pour un montant de 5 323.00 € HT soit 6 387,60 € TTC imputé sur le budget eau-assainissement.

Délibération n°1549 : Travaux – Arrêt de car à « Les Bassineries »

Monsieur Jean-Pierre DESCHAMPS, responsable de la commission « travaux », présente des devis concernant l'aménagement de l'arrêt de car à « Les Bassineries ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, choisit l'entreprise Blanchet pour effectuer les travaux pour un montant de 9 546.00 € HT soit 11 455,20 € TTC imputé sur le budget commune.

Délibération n°1550 : Travaux – Création d'un parking « Grande Rue »

Monsieur Jean-Pierre DESCHAMPS, responsable de la commission « travaux », présente des devis concernant le démontage de la toiture de la grange, située « Grande Rue ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, choisit l'entreprise Loiseau pour effectuer les travaux pour un montant de 3 170.00 € HT soit 3804 € TTC imputé sur le budget commune.

Délibération n°1551 : Budget « Service des eaux et assainissement »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative ci-dessous du budget « eau et assainissement » de l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité des suffrages exprimés, cette décision modificative.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-13118 : Autres	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128 : Autres terrains	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21561 : Service de distribution d'eau	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	51 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	51 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	51 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	51 200.00 €	51 200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Assainissement : modification du règlement

Suite à la demande d'un administré concernant le délai de raccordement alors qu'une installation d'assainissement individuelle vient d'être installée sur la propriété, il s'avère que l'article 8 du règlement est conforme à la réglementation en vigueur. Il n'y a donc pas lieu de le modifier.

Présentation du RPQS de la communauté de Communes, du SPANC et des ordures ménagères

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité de la Communauté de Communes, du RPQS des services « SPANC » et « Ordures ménagères ». Il n'a été formulé aucune remarque.

Questions diverses

- L'entreprise THIBAULT effectue l'entretien de la toiture de l'église. L'étanchéité du poinçon va être faite.
- Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. Il est nécessaire de recruter deux agents recenseurs.
- Une permanence de la maison des adolescents est mise en place à Henrichemont.
- L'intervenant pour l'animation « Basket » ne pourra intervenir le mardi. Une demande de modification devra être déposée auprès de l'inspection académique.
- Le 19 septembre, une manifestation est organisée par l'Association des Maires de France contre la baisse des dotations.
- Un des vitraux de l'église a été détérioré. Une déclaration va être déposée auprès des assurances et Mr Matthieu HABERT va demander un devis pour la réparation du vitrail et la pose d'une protection.
- Secrétariat : Madame Céline Reffay, secrétaire de mairie, quitte son poste le 2 octobre 2015.
La décision d'embaucher Madame Lætitia Bruneau a été prise par le Maire en accord avec les adjoints.
- Matériel école : Comme décidé par la délibération n°1526 du conseil municipal du 9 avril 2015, les anciennes tables de classe non conservées seront mises en vente au profit de la commune.
La vente aura lieu le dimanche 20 septembre 2015 lors de « l'Assemblée de la St Firmin » aux prix suivants : 50€ pour les tables en bois 2 places et 25 € pour les tables en tube.

Séance terminée à 23 heures 00.